

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CFS: 84/3 Janvier 1984
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point 3 de l'ordre
du jour provisoire

F

COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Neuvième session

Rome, 11-18 avril 1984

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa huitième session, le Comité a souligné que le Plan d'action conservait toute sa valeur et toute son importance. Le présent document a pour but d'aider le Comité à faire le point des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ce plan. Il expose en particulier les faits nouveaux qui se sont produits depuis la dernière session du Comité.

II. RESUME ET CONCLUSIONS

2. Un grand nombre de pays restent fidèles à leur engagement d'adopter des pratiques de stockage conformément au Plan d'action et à l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale. Récemment, les réserves alimentaires nationales ont permis d'atténuer les déficits de production dans un certain nombre de pays. Toutefois, beaucoup de pays ne sont pas encore en mesure de mettre en oeuvre leur politique nationale de stockage de produits alimentaires ou d'atteindre les objectifs fixés. En outre, les politiques et les pratiques de stockage des différents pays ne sont pas encore suffisamment harmonisées.

3. L'engagement minimum d'aide alimentaire de 7,6 millions de tonnes de céréales par an au titre de la Convention pour l'aide alimentaire reste, au plan international, la garantie la plus importante contre de fortes diminutions de l'aide alimentaire en céréales lorsqu'il y a pénurie de ces dernières. Toutefois, l'aide alimentaire n'a pas encore atteint l'objectif minimum fixé à 10 millions de tonnes de céréales, alors que de l'avis du Conseil de la FAO et du Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire (CPA), les besoins d'aide alimentaire sont même supérieurs. Le CPA a reconnu que les estimations des secrétariats FAO/PAM - 20 millions de tonnes de céréales par an - fournissaient un bon indicateur des besoins d'aide alimentaire en céréales à l'horizon 1985.

4. La Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU), alimentée par des contributions volontaires, a pratiquement atteint en 1983 l'objectif minimum ce qui a permis de satisfaire certains besoins d'urgence sur une base multilatérale, bien que la majeure partie de l'aide de cette réserve ait récemment été destinée à des réfugiés.

5. Seuls quelques pays ont jusqu'ici profité des facilités offertes par le Système de financement du FMI pour compenser les augmentations temporaires des coûts d'importation des céréales. Après examen par le FMI, le système continue à fonctionner dans sa forme actuelle.

6. Conformément au Plan d'action, le Directeur général a lancé un appel le 6 mai 1983 en vue d'obtenir une assistance pour les 22 pays africains menacés ou victimes de graves pénuries alimentaires. Le Directeur général a créé une équipe spéciale FAO/PAM pour suivre l'évolution de la situation alimentaire dans ces pays sur la base des rapports du système FAO d'alerte rapide. Il a convoqué une réunion des représentants des gouvernements des pays atteints et des donateurs potentiels en octobre 1983, puis une réunion des donateurs potentiels en novembre 1983 afin d'évaluer la situation et de mobiliser une aide d'urgence en faveur des pays atteints. Lors de sa vingt-deuxième session, la Conférence de la FAO a approuvé l'attention particulière accordée par le Directeur général à la situation d'urgence actuelle et exhorté la communauté internationale à répondre généreusement. Certains pays membres ont annoncé une aide supplémentaire lors de la réunion; d'autres l'ont fait ultérieurement.

7. Les pays en développement ont multiplié les initiatives aux niveaux régional et sous-régional pour renforcer leur autosuffisance collective en matière de sécurité alimentaire. La plupart de ces mesures en sont encore au premier stade de la planification ou de l'exécution, mais elles montrent que les pays prennent de plus en plus conscience de l'importance de la coopération régionale dans ce secteur vital.

8. L'évolution de la situation en matière de sécurité alimentaire en 1982/83 et des politiques adoptées par les gouvernements dans ce domaine souligne à nouveau combien il est important d'harmoniser les politiques nationales de stockage et autres mesures connexes.

9. Les obstacles sur le plan financier et sur celui des approvisionnements que rencontrent nombre de pays en développement pour constituer des réserves alimentaires, soulignent aussi la nécessité de les aider davantage pour leur permettre de créer des réserves alimentaires ou de les réapprovisionner. On estime à environ 1,2 million de tonnes par an l'aide alimentaire en céréales dont ils auront besoin pour constituer les réserves prévues d'ici 1985, sans tenir compte des vastes réserves envisagées dans des pays comme la Chine et l'Inde.

III. ADOPTION ET MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES DE STOCKAGE DES CEREALES

10. Lors de sa huitième session, le Comité a été informé qu'au total 98 pays avaient adopté des politiques ou des pratiques nationales de stockage. De nouveaux renseignements sont parvenus depuis sur neuf autres pays. Sur les 107 pays pour lesquels le Secrétariat dispose donc d'informations à l'heure actuelle, 76 ont adopté des politiques nationales de stockage et 31 des pratiques de stockage; 24 d'entre eux sont des pays développés, 80 des pays en développement et 3 des pays à économie centralement planifiée. En plus de ces derniers (Hongrie, Pologne et Roumanie) qui ont envoyé un rapport au Secrétariat, l'URSS, d'autres pays de l'Europe de l'Est et la Chine ont également, croit-on, adopté des politiques de stockage des céréales (voir l'annexe).

11. Ces politiques et ces pratiques de stockage de produits alimentaires appliquées par presque tous les pays ont pour objectif essentiel de garantir leur sécurité alimentaire intérieure, et plus concrètement, de maintenir l'approvisionnement du marché intérieur, de faire face aux situations d'urgence et de stabiliser les prix. Presque tous les pays développés exportateurs, en outre, déclarent que leurs politiques ou pratiques de stockage visent également à répondre aux besoins d'exportation et aux autres engagements internationaux, notamment d'aide alimentaire. Les Etats-Unis ont constitué une réserve spéciale de blé d'environ 4 millions de tonnes pour être plus sûrs de pouvoir remplir leurs engagements d'aide alimentaire et de répondre aux besoins humanitaires et aux situations d'urgence dans les pays en développement. La Suède conserve également un stock de 40 000 tonnes de blé qui lui permet de participer aux opérations internationales d'urgence.

12. Beaucoup de pays qui ont adopté des politiques ou des pratiques de stockage, conformément à l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale, n'ont pas été en mesure de les mettre effectivement en oeuvre. En outre, ces politiques et pratiques, ainsi que les opérations connexes, ne sont pas suffisamment harmonisées au plan international pour garantir mondialement un courant régulier d'approvisionnements correspondant au volume considéré nécessaire pour faire face à différentes situations, particulièrement dans le cas de mauvaises récoltes de vaste proportions.

13. Beaucoup de pays en développement, notamment des pays à faible revenu, éprouvent de graves difficultés à mettre en oeuvre leur politique de stockage en raison de l'insuffisance de leur production vivrière, du manque de devises qui les empêche d'importer les produits dont ils ont besoin, et de l'absence de moyens de stockage et de savoir-faire technique dans la gestion des stocks. Plusieurs pays (Bangladesh, Chypre, Equateur, Guatemala, Laï, Népal, Niger, Pérou et Rwanda) n'ont même pas été en mesure de fixer des objectifs pour leurs stocks céréaliers à des niveaux qui pourraient être considérés suffisants pour assurer la sécurité alimentaire. En outre, un nombre considérable d'entre eux ne peuvent constituer des stocks qui atteignent l'objectif fixé.

14. Un certain nombre de pays à faible revenu et à déficit alimentaire qui étaient parvenus précédemment à constituer des stocks céréaliers ont pu puiser dans ces derniers pour faire face aux récentes pénuries alimentaires. En Inde, les stocks accumulés en 1977-79 ont été utilisés au début des années quatre-vingt lorsque la situation alimentaire s'est détériorée dans plusieurs régions du pays. De la même manière, dans de nombreux pays du Sahel et de l'Afrique australe et orientale, les stocks constitués grâce aux bonnes récoltes de 1981 ou aux approvisionnements provenant de l'aide extérieure ont permis d'atténuer le déficit de production de 1982. Le déblocage de stocks par les gouvernements de ces pays pour faire face aux situations d'urgence est conforme au point II du Plan d'action.

15. Quelques pays en développement qui ont enregistré de meilleures récoltes en 1983 ont pu relever le niveau de leurs stocks sans toutefois parvenir à atteindre l'objectif national. En Inde, les stocks céréaliers ont augmenté par rapport au niveau de l'année précédente grâce à une meilleure récolte et à de plus fortes importations destinées essentiellement à réapprovisionner les stocks; au 1er octobre 1983, les stocks détenus par le gouvernement se montaient à 14 millions de tonnes. Au Pakistan, les stocks gouvernementaux de blé se sont gonflés au cours des trois dernières années, et on atteint 80 pour cent de l'objectif en 1982 et 1983. Parmi les autres pays qui sont parvenus à maintenir leurs stocks au niveau prévu, citons la Colombie, le Kenya, et la République de Corée.

16. Selon une récente étude FAO/PAM analysée par le CPA lors de sa quinzième session, les pays en développement (à l'exclusion de la Chine et de l'Inde) auront besoin d'une aide alimentaire annuelle d'environ 1,2 million de tonnes de céréales d'ici 1985 pour parvenir à constituer les réserves fixées pour la sécurité alimentaire. En 1981/82 cette aide a été de 100 000 tonnes. Le PAM a engagé un total de 138 650 tonnes pour la création de réserves destinées à assurer la sécurité alimentaire ou à stabiliser les prix dans les neuf pays suivants: Botswana, Cameroun, Ethiopie, Guinée équatoriale, Lesotho, Mali, Mauritanie, Niger et Tanzanie.

17. Pour sa sécurité alimentaire, le monde continue à compter - dangereusement - sur les stocks de report détenus par les Etats-Unis, principal pays exportateur. La concentration des stocks aux Etats-Unis a conduit le Gouvernement de ce pays à adopter des mesures visant à réduire la production en 1983, alliées au mauvais temps, elles ont abouti en une seule année, à diminuer la production céréalière du pays de 132 millions de tonnes et les stocks de 78 millions de tonnes. En l'absence d'une répartition plus rationnelle des stocks, le danger demeure qu'une politique unilatérale, destinée à instaurer un meilleur équilibre entre l'offre et la demande au niveau national, fasse baisser les stocks mondiaux au-dessous du niveau considéré minimum pour la sécurité alimentaire mondiale.

Nécessité d'assurer des approvisionnements aux pays souffrant de graves pénuries alimentaires

18. Selon le point II du Plan d'action, "dans des circonstances exceptionnelles, le Directeur général peut, en ayant recours au Système mondial d'information et d'alerte rapide, signaler aux gouvernements la nécessité d'assurer des approvisionnements supplémentaires, avec éventuellement un déblocage des stocks pour répondre aux besoins de consommation urgents de pays importateurs, notamment de pays en développement".

19. Le Directeur général a ainsi alerté les gouvernements à plusieurs reprises en 1983 au sujet de l'Afrique, et a demandé aux donateurs potentiels de fournir une assistance supplémentaire aux 22 pays africains menacés ou victimes de pénuries alimentaires, lors de réunions spéciales qu'il a convoquées à Rome à cet effet en octobre 1983 - auxquelles participaient des représentants de ces pays et des donateurs potentiels - et à nouveau en novembre 1983 (réunion des donateurs) 1/. Le Directeur général a créé une équipe spéciale FAO/PAM pour suivre de près la situation des approvisionnements alimentaires, les importations commerciales et les livraisons d'aide alimentaire dans ce pays. Cette équipe a jusqu'ici établi trois rapports de situation. Le Secrétaire fera le point de la situation à la neuvième session du Comité.

IV. MESURES SPECIALES POUR AIDER LES PAYS A FAIBLE REVENU ET A DEFICIT ALIMENTAIRE A FAIRE FACE AUX BESOINS D'IMPORTATION COURANTS ET AUX BESOINS D'URGENCE

Aide alimentaire

20. Les livraisons actuelles d'aide alimentaire en céréales restent inférieures à l'objectif minimum fixé à 10 millions de tonnes. Parallèlement, tant le Conseil de la FAO que le Comité des politiques et des programmes alimentaires (CPA) ont reconnu que les besoins d'aide alimentaire étaient supérieurs à l'objectif minimum.

21. Lors de sa quinzième session en mai 1983, le CPA a étudié à nouveau la question des besoins d'aide alimentaire et des objectifs au milieu des années quatre-vingt. L'accord ne s'est pas fait sur l'accroissement de l'objectif minimum de 10 millions de tonnes, mais les participants ont reconnu que les estimations faites par les secrétariats FAO/PAM - 20 millions de tonnes de céréales par an - fournissaient une bonne indication des besoins d'aide alimentaire en céréales en 1985. Le Conseil de la FAO a reconnu qu'en raison de la situation alimentaire critique, de nombreux pays en développement, l'aide alimentaire restait une composante essentielle de l'assistance au développement et a souligné qu'elle devrait être utilisée pour stimuler la production alimentaire dans le cadre des programmes nationaux de développement ou des stratégies intéressant le secteur alimentaire, selon le cas. A sa vingt-deuxième session, la Conférence a reconnu qu'un courant adéquat d'approvisionnements d'aide alimentaire restait indispensable pour renforcer la sécurité alimentaire. Elle a regretté que les engagements d'aide alimentaire en 1982/83 - environ neuf millions de tonnes - soient restés au-dessous de l'objectif de 10 millions de tonnes.

Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU)

22. A sa huitième session, le CSA a instamment demandé que les contributions à la RAIU soient augmentées de façon à garantir que l'objectif minimum annuel de 500 000 tonnes de céréales soit atteint ou même dépassé en 1983. Cet appel a été réitéré par la Conférence de la FAO qui a exhorté les gouvernements et les organisations internationales intéressés à faire parvenir à la RAIU des contributions supplémentaires, en produits alimentaires ou en espèces, de façon à atteindre et, si nécessaire, dépasser l'objectif actuel, puisqu'il pourrait ne pas suffire à satisfaire les besoins.

23. Après avoir atteint le record de 608 000 tonnes en 1981, le niveau des contributions totales en céréales à la RAIU est tombé à environ 450 000 tonnes en 1982 et atteignait, au début de décembre 1983, 495 000 tonnes. Les contributions comprenaient également 30 000 tonnes d'autres produits alimentaires, chiffre toutefois inférieur d'environ 40 pour cent au niveau de 1982. L'amélioration relative des contributions en céréales par rapport à l'année précédente s'explique par le plus grand nombre de donateurs et par l'augmentation des contributions des Etats-Unis et des Pays-Bas.

24. Au 15 décembre 1983, les contributions à la RAIU pour 1984 atteignaient 182 000 tonnes de céréales et 2 600 tonnes d'autres produits alimentaires. Elles provenaient de 9 pays (Australie, Canada, Danemark, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Etats-Unis, Royaume-Uni) et la CEE.

1/ Pour plus de détails voir document CFS: 84/2, Section IV.

Système de financement compensatoire du FMI

25. A sa huitième session, le Comité a été informé que cinq pays (Bangladesh, Kenya, Rép. de Corée, Malawi et Maroc) avaient utilisé le système de financement du FMI pour compenser les augmentations temporaires des coûts d'importation des céréales. Depuis lors, ce système n'a pas eu d'autres fonds à verser.

26. A la vingt-deuxième session de la Conférence de la FAO, de nombreux participants ont fait remarquer que l'utilisation limitée de ce système soulignait la nécessité d'en libéraliser l'accès et de l'étendre à une gamme plus large de produits et de facteurs de production agricole. D'autres participants ont estimé que la tribune appropriée pour l'étude de cette question était le FMI. La Conférence a noté que le Conseil d'administration du FMI procédait à un examen du Système. Il semble qu'à la suite de cet examen, le FMI ait décidé de maintenir le système dans sa forme actuelle jusqu'en 1985.

27. A la huitième session de la Commission FAO sur les engrais (janvier/février 1983), les participants ont exprimé leur inquiétude devant la baisse continue du taux de croissance de la consommation d'engrais dans les pays en développement à faible revenu. A la demande de la Commission, le Directeur général a appelé l'attention du FMI sur le problème des déficits d'importation d'engrais des pays en développement à faible revenu.

V. MESURES PRISES POUR ENCOURAGER L'AUTONOMIE COLLECTIVE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

28. A sa huitième session, le Comité s'est félicité des mesures adoptées pour encourager l'autonomie collective en vue de renforcer la sécurité alimentaire des pays en développement et a demandé au Secrétariat de continuer à faire rapport, lors de ses sessions futures, sur le progrès des plans de sécurité alimentaire régionaux et sous-régionaux.

29. A sa vingt-deuxième session, la Conférence a également exprimé sa satisfaction devant les récentes initiatives prises pour renforcer la sécurité alimentaire aux niveaux régional et sous-régional. Elle a demandé aux organismes régionaux et sous-régionaux de réexaminer leurs objectifs dans le but de promouvoir la sécurité alimentaire régionale et sous-régionale et a demandé au Directeur général de continuer à aider les pays en développement à instaurer ou à renforcer les dispositifs de sécurité alimentaire régionaux ou sous-régionaux là où cela est possible et économiquement viable et à promouvoir la coopération économique et technique parmi les pays en développement dans ce domaine.

30. Un Comité d'action pour la sécurité alimentaire régionale (CASAR) a été créé en 1983 dans le cadre du Système économique latino-américain (SELA). Ce Comité a pour objectif de mettre au point des actions, des études spécifiques, des programmes et des projets susceptibles de conduire à la création d'un système régional de sécurité alimentaire constituant un plan de coopération dont l'objet serait d'accroître la production et la productivité, d'améliorer les approvisionnements alimentaires, d'atteindre l'auto-suffisance et d'éliminer les déficits nutritionnels et alimentaires des pays de la région. Pour atteindre un tel objectif, le Comité d'action coordonnera et exécutera les programmes et les projets identifiés par les pays membres.

31. Lors de sa première réunion à Buenos-Aires en juillet 1983, le Comité d'action a approuvé son programme de travail et budget pour 1983-84. Son programme de travail prévoit d'encourager i) la consultation et la coopération des pays dans l'élaboration d'une stratégie alimentaire latino-américaine; ii) la coopération technique horizontale à l'appui des plans nationaux sur l'alimentation; iii) la coopération en matière de commerce et l'expansion des échanges; iv) l'instauration de dispositifs d'urgence pour la protection et l'aide en matière alimentaire et v) la création d'un réseau régional d'information sur les produits alimentaires.

32. A la première réunion du Comité d'action, l'Argentine, Le Pérou, le Mexique et le Venezuela ont offert les services de leurs instituts nationaux spécialisés en vue d'une coopération technique dans différents domaines de l'agriculture. L'Argentine a également annoncé une contribution de 4 500 tonnes de blé pour faire face aux situations d'urgence dans la région.

33. La FAO a coopéré avec le SELA dans l'étude des facteurs à prendre en compte pour la création d'un service régional d'information et de coordination et aide le Comité d'action à mettre au point ses nouveaux programmes et ressources.

34. La Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) a présenté, lors de sa quatrième Conférence annuelle (Maseru, Lesotho, janvier 1983) un certain nombre de projets, en vue de les faire appuyer par des donateurs éventuels. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les projets comprennent: i) un programme d'assistance technique visant à instaurer la coordination et la coopération sur tous les problèmes agraires; ii) un système d'alerte rapide pour la sécurité alimentaire; iii) un système régional d'information sur les ressources; iv) un inventaire régional des ressources agricoles; v) une réserve alimentaire régionale; vi) un projet régional visant à réduire les pertes alimentaires après récolte; vii) un projet régional sur les techniques de transformation des produits alimentaires; viii) une infrastructure régionale pour la commercialisation des produits alimentaires et ix) une aide alimentaire régionale. A la demande formulée par le Gouvernement du Zimbabwe au nom de la SADCC, la FAO avait entrepris une étude de faisabilité et présenté une proposition de projet de création, dans chacun des neuf pays membres, d'un système régional de sécurité alimentaire lié à un système d'alerte rapide amélioré. Après l'approbation du projet par la SADCC, la FAO a pris contact avec les donateurs dans l'espoir de mobiliser des fonds pour aider la SADCC à financer les projets.

35. Outre les neuf projets régionaux, la SADCC a approuvé dix projets nationaux de sécurité alimentaire qui ont un impact régional. L'un d'entre eux - le projet du Mozambique relatif aux installations de stockage - a été préparé par le Programme FAO d'assistance pour la sécurité alimentaire (PASA).

36. Le Secrétariat de la SADCC a désigné la FAO comme agence exécutive des projets d'aide d'urgence et de sécurité alimentaire financés par le fonds régional du PNUD (250 000 dollars) alloué à la SADCC. La FAO a déclaré qu'elle était prête à y ajouter 250 000 dollars de façon à renforcer la coopération technique entre Les pays en développement membres de la SADCC dans le domaine de la sécurité alimentaire.

37. Les offices nationaux des céréales n'ayant pas les capacités de gestion voulues pour assumer les responsabilités supplémentaires que comportent la création de réserves nationales et régionales de sécurité alimentaire dans le Sahel, le Directeur général de la FAO a engagé 1 million de dollars pour financer des programmes de formation dans la région. Le programme FAO d'assistance pour la sécurité alimentaire a évalué les besoins de formation des Organismes nationaux des huit pays membres du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et proposé une série de projets nationaux ainsi que quatre projets régionaux que le Secrétariat du CILSS se chargerait d'exécuter en coopération avec la FAO. Les quatre projets régionaux ont été approuvés par le Secrétariat du CILSS et deux d'entre eux sont déjà opérationnels.

38. La Preferential Trade Area for Eastern and Southern African States (PTA) (Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique orientale et australe), créée en décembre 1981, vise à promouvoir la coopération et le développement dans différents domaines d'activités économiques, notamment l'agriculture, l'industrie, les transports, les communications et le commerce. Le Conseil des Ministres de la PTA a établi des programmes immédiatement prioritaires dans le domaine de l'agriculture. Il s'agit notamment: i) d'harmoniser les politiques agricoles de tous les Etats Membres dans le but d'accroître la production alimentaire et agricole; ii) d'élaborer une stratégie au niveau sous-régional pour la sécurité alimentaire; iii) de recueillir et de diffuser des informations relatives aux recherches sur les cultures et l'élevage entreprises simultanément par les Etats Membres; iv) d'examiner ces possibilités de transformer les instituts nationaux de santé animale en instituts sous-régionaux; v) de préparer un programme sur la prévention des pertes alimentaires qui devra être exécuté aux niveaux national et sous-régional et vi) d'examiner les possibilités d'élaborer des projets conjoints pour la production d'aliments pour animaux. Le Secrétariat de la PTA a demandé à la FAO de lui fournir une assistance technique dans certains de ces domaines prioritaires. La FAO a déclaré qu'elle était prête à coopérer dans toute la mesure de ses moyens avec le Secrétariat de la PTA.

39. Un Food Security Programme for the Economic Community of the Great Lakes countries (Programme de sécurité alimentaire pour la Communauté économique des pays des grands lacs) (sous-région MULPOC 1/ Gisenyi) est en cours de création avec l'aide de la Commission économique pour l'Afrique, de Gisenyi Mulpoc et de la FAO. Son objectif à long terme est de renforcer la sécurité alimentaire aux niveaux national et régional: i) en stimulant la production alimentaire, afin de satisfaire la demande croissante, grâce à des politiques efficaces et cohérentes de prix et de commercialisation; ii) en formulant des politiques et des programmes nationaux et sous-régionaux de sécurité alimentaire, notamment des politiques de réserves alimentaires; iii) en construisant des magasins pour l'entreposage des stocks céréaliers de réserves; iv) en créant une réserve de céréales provenant de la production intérieure et de sources extérieures; v) en renforçant la gestion et la logistique des stocks céréaliers; vi) en améliorant les moyens de transport et de commercialisation; vii) en améliorant le système national de prévisions des récoltes et d'alerte rapide dans le cadre d'un accord sous-régional; et viii) en formant du personnel national dans les domaines intéressant la sécurité alimentaire. L'objectif immédiat du programme est d'harmoniser les politiques nationales de production et de sécurité alimentaires.

40. Les pays membres du Gulf Cooperation Council (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite et Emirats arabes unis) ont décidé d'accorder la priorité la plus élevée à la sécurité des approvisionnements alimentaires. Les six pays ont donc créé un comité chargé d'étudier les besoins de chaque pays en matière de stockage et d'identifier les sources d'approvisionnement alimentaires. La Banque mondiale effectuerait également une étude sur les moyens de résoudre les problèmes de l'insécurité alimentaire des six pays membres du Gulf Cooperation Council.

41. A sa sixième réunion, qui s'est tenue à la Barbade en mai 1983, le Comité permanent des Ministres de l'agriculture des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a décidé que des dispositions spécifiques devraient être prises pour inclure dans la Stratégie régionale alimentaire et nutritionnelle des programmes visant à assurer la sécurité alimentaire régionale. Cette stratégie comprend une série de programmes, notamment ceux qui ont pour objectif d'augmenter la production alimentaire et de créer des réserves alimentaires dans le but de préparer les pays à faire face en cas de catastrophe. Le programme visant à créer des réserves alimentaires s'articule en quatre volets à savoir: i) la création d'installations de stockage adéquates dans des points stratégiques; ii) la mise en place d'un dispositif administratif approprié; iii) l'établissement de procédures d'achat de produits importants sur le plan nutritionnel; et iv) la mise en place des dispositifs de distribution voulus. L'objectif est de constituer pour faire face à d'éventuelles catastrophes, une réserve alimentaire représentant environ trois mois de consommation.

42. La nouvelle Commission régionale FAO de la sécurité alimentaire pour l'Asie et le Pacifique, qui a tenu sa première réunion en août 1983, groupe 17 pays 2/. Lors de cette réunion, la Commission a examiné la situation actuelle en matière de sécurité alimentaire et les perspectives à moyen terme, l'autonomie collective ainsi que d'autres domaines concernant la sécurité alimentaire dans la région, notamment les systèmes d'alerte rapide, la planification conjoncturelle de la planification végétale en prévision de sécheresse ou d'inondation, la prévention des pertes alimentaires et une proposition de création d'une réserve de sécurité alimentaire pour les pays du sud de l'Asie.

1/ Multinational Programming and Operational Centre basé à Gisenyi, Rwanda. (Centre multinational de programmation et d'exécution des projets).

2/ Australie, Bangladesh, France, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Kampuchea démocratique, République de Corée, Laos, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Etats-Unis.

43. Pour encourager la coopération entre pays dans le domaine de la sécurité alimentaire, la Commission a recommandé entre autres a) d'organiser des réunions de travail pour favoriser l'échange d'expériences et de compétences en matière de création et de fonctionnement des systèmes nationaux d'alerte rapide et de gestion et de logistique des stocks; b) d'organiser des cours de formation et des voyages d'études sur la commercialisation des produits alimentaires, c) d'élaborer un projet régional CTPD/CEPD dans le but de renforcer les moyens de formation et de recherche sur la planification conjoncturelle et d'explorer les possibilités de soutien financier de différentes sources; d) d'étudier la situation actuelle en matière de sécurité alimentaire dans la région et notamment la production alimentaire, le commerce, la distribution, les prix, la balance des paiements et l'accès aux produits alimentaires et e) d'étudier le rôle des coopératives dans la poursuite des différents objectifs de sécurité alimentaire.

44. En ce qui concerne la proposition de créer une réserve de sécurité alimentaire pour le sud de l'Asie - qui avait été avancée à l'origine par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique - la Commission a recommandé de sonder les gouvernements concernés pour savoir s'ils en acceptaient l'idée et, si la réponse est positive, de prendre les mesures nécessaires. Elle a également recommandé d'organiser régulièrement des réunions officielles des gouvernements membres intéressés à Bangkok pour identifier les pays de la région susceptibles de souffrir dans l'immédiat d'une pénurie de produits alimentaires, de semences ou d'engrais et pour étudier l'assistance mutuelle qui pourrait leur être fournie.

45. A sa quatre-vingt-troisième session, le Conseil de la FAO a créé la Commission des politiques économiques et sociales au Proche-Orient. Cette Commission est chargée, entre autres, de surveiller la situation en matière de sécurité alimentaire dans la région et de promouvoir l'autonomie collective et les programmes conjoints, notamment une étude du commerce des produits agricoles dans la région.

46. Suivant les recommandations de la quinzième et seizième Conférences régionales relatives à la coopération régionale, une réunion de travail FAO sur la coopération technique entre organismes nationaux céréaliers en Asie et dans le Pacifique, s'est tenue à Djakarta du 7 au 10 décembre 1982, dans le but d'échanger des expériences touchant l'élaboration et l'exécution de programmes de sécurité alimentaire dans le cadre de la CTPD. La réunion a identifié les problèmes spécifiques auxquels doivent faire face les organismes nationaux chargés des questions d'alimentation et ont recommandé des domaines prioritaires d'actions à mener en coopération. Les participants ont également recommandé d'organiser des réunions de suivi sur des thèmes spécifiques et de préparer un inventaire de l'assistance technique que chaque organisme pourrait offrir ou souhaiterait recevoir. Une réunion de travail FAO sur la gestion et la logistique des stocks en Asie et dans le Pacifique sera organisée en 1984.

47. Conformément à une recommandation du CSA formulée lors de sa sixième session, une réunion de travail FAO sur les moyens de parer à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Bangkok du 2 au 6 mai 1983. Cette réunion a étudié la teneur éventuelle d'un manuel sur ce thème qui traiterait notamment des activités de secours alimentaire, des tâches à entreprendre et des procédures à adopter dans le cas de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur. Elle a recommandé que les pays vulnérables revoient leurs stratégies de préparation à ces catastrophes et a approuvé une liste indicative de procédures et d'arrangements préétablis que les gouvernements pourraient modifier en fonction de leurs besoins et de leur expérience propres et qui permettraient des interventions rapides dès les premiers signes d'une situation d'urgence. La réunion a identifié un certain nombre d'indicateurs qui pourraient faciliter la détection précoce d'une pénurie alimentaire nationale et a étudié les problèmes d'organisation liés à la création de systèmes d'alerte rapide et d'unités administratives spéciales pour faire face aux crises alimentaires dans les pays vulnérables, ainsi que dans les pays donateurs potentiels.

48. La coopération régionale dans le sud de l'Asie fait partie de la politique des gouvernements du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka conformément à une déclaration signée à New Delhi en août 1983. La coopération régionale a entre autres pour objectifs de promouvoir le bien-être des peuples de l'Asie du Sud et d'améliorer la qualité de leur vie; d'accélérer la croissance économique; de promouvoir et de renforcer l'autonomie collective des pays de la région; d'intensifier la coopération avec d'autres pays en développement; de renforcer dans les tribunes internationales la coopération entre eux sur les questions d'intérêt commun et de coopérer avec les organisations internationales et régionales poursuivant des buts et des objectifs analogues.

49. La FAO coopère aux efforts déployés par l'Organisation de la Conférence islamique pour renforcer la sécurité alimentaire du monde islamique. Au cours de la première réunion annuelle (Genève, juillet 1983), le Secrétariat de l'Organisation de la Conférence islamique, les organisations du Système des Nations Unies et les secrétariats d'autres organisations intéressées, notamment la FAO, ont étudié la question de la création d'un système de sécurité alimentaire et les dispositions à prendre en vue de son financement.

50. Conformément au Programme d'action de Caracas, la deuxième réunion du Comité inter-gouvernemental de suivi et de coordination du Groupe des 77 s'est tenue à Tunis du 5 au 10 septembre 1983. Le Comité a affirmé la priorité élevée qu'il donne au secteur de l'alimentation et de l'agriculture et a instamment demandé l'organisation d'activités destinées à donner suite aux décisions pertinentes relevant du Programme d'action de Caracas dans ce secteur. Il a noté que le Groupe des 77 à Rome avait l'intention de convoquer la réunion mondiale de la CEPD sur l'alimentation et l'agriculture à Bucarest au milieu de février 1984 et a demandé au Groupe des 77 à Rome de convoquer une réunion sur les réserves de sécurité alimentaire aussitôt que possible. Il a également recommandé que les organismes du Système des Nations Unies réorientent leurs stratégies et redéployent leurs ressources s'ils ne l'ont déjà fait, pour renforcer la mise en oeuvre de la coopération économique entre pays en développement.

- 14 -

POLITIQUES ET PRATIQUES NATIONALES DE STOCKAGE DES CEREALES (Suite)

Source:

- Réponses des gouvernements aux questionnaires de 1983 et des années précédentes sur les politiques et pratiques nationales de stockage de produits alimentaires;
- Programme FAO d'assistance pour la sécurité alimentaire;
- Conseil international du blé, "Politiques nationales de stockage" document du Secrétariat (N° 13), avril 1983; et
- Autres sources officielles et non officielles

Note explicatives:

- Les chiffres ont été arrondis.
X indique les objectifs (ou les obstacles) principaux dans le pays.
... informations non disponibles.

Définitions:

La politique de stockage est une ligne ou une méthode d'action définie adoptée par un gouvernement dans le but de guider, d'influencer ou de déterminer le niveau des stocks dans le pays intéressé conformément à certains objectifs.

Les pratiques de stockage se réfèrent aux modalités d'acquisition, d'entretien et de déblocage des stocks adoptées au cours de la mise en oeuvre d'autres politiques dans les domaines de la production, des prix et de la commercialisation des céréales.

Les stocks de report sont les quantités de céréales provenant des récoltes des campagnes précédentes (ou d'importations) qui restent disponibles dans un pays au début de la nouvelle campagne. Ils comprennent à la fois des stocks de roulement et des stocks de réserve.

Les stocks de roulement sont les quantités de céréales nécessaires au courant régulier et ininterrompu d'approvisionnements depuis l'agriculteur, ou le point d'importation, jusqu'au consommateur final.

Les stocks de roulement comprennent les céréales détenues par les agriculteurs, les transformateurs et les négociants, les quantités qui sont en transit ou à bord de navires et celles qui sont détenues par les gouvernements et destinées à la vente par l'intermédiaire du système de distribution officiel, ainsi que les stocks destinés à régulariser les approvisionnements et les prix durant la campagne.

Les stocks de réserve sont la portion des stocks de report en excédent des stocks de roulement. Ils comprennent les stocks sur lesquels on peut puiser pour compenser les déficits inattendus des approvisionnements dus à de mauvaises récoltes, à des pénuries alimentaires d'urgence et autres situations imprévues.

Notes:

- a/ Estimé sur la base de l'objectif officiel exprimé en pourcentage de la consommation annuelle.
- b/ Ce chiffre n'est pas un objectif mais le niveau au-dessous duquel les stocks de report n'ont pas baissé au cours des dix dernières années. c/ Ce chiffre n'indique pas un objectif mais le niveau des stocks minimum à conserver. d/ L'objectif se rapporte uniquement au blé et aux céréales secondaires; l'objectif pour le riz est en cours d'examen. e/ L'objectif ne se rapporte qu'au maïs.
- f/ La politique est actuellement à l'examen; ces informations sont fondées sur des données antérieures complétées par celles du Conseil international du blé. g/ Comprend une réserve de sécurité alimentaire allant jusqu'à 4 millions de tonnes de blé et une réserve appartenant aux agriculteurs dont le volume varie selon la situation de l'offre et de la demande et la situation des prix, la limite supérieure ne pouvant être inférieure à 19,1 millions de tonnes pour le blé et 25,4 millions de tonnes pour les céréales secondaires. h/ Les stocks détenus sont essentiellement du maïs; les obstacles mentionnés se rapportent au blé.



